



Liquidation d'une maison aqoise par licitations

Par **JHARD**, le **02/07/2013** à **23:12**

En couple nous avons acheté les parts de mon beau frère et d mes belles soeurs, la maison de mes beaux parents, par licitation et on a inscrit cette maison au nom de ma femme. En instance de divorce, comment va être partagé cette maison, Sachant qu'elle est encore sous crédit.

Si ma femme décide de me la laisser cette maison, quels seront les taxes et les enregistrements.

Et dans le cas de divorce par faute, comment elle sera partagée.

Merci d'avance

Par **youris**, le **02/07/2013** à **23:54**

bjr,

cette maison ne sera pas partagée car c'est un bien propre de votre épouse selon votre message.

comme son acquisition a été financée par la communauté, votre épouse devra une récompense à celle-ci.

le divorce pour faute ne change rien quant au partage.

si votre épouse veut vous laisser la maison, elle doit vous la vendre ou vous faire une donation.

pour avoir une idée des frais c'est selon la valeur du bien, il vaut mieux demander à un notaire.

cdt